



Accuse de vol et d'abus de confiance

Par **imajinn**, le **27/10/2016** à **17:05**

Bonjour,
J'espee que je suis dans le bon forum

Il y 2 ans Je suis rentre de l'etranger ou j'y ai passe 17 ans. Je suis au RSA depuis mon arrive le 29 ocobre 2014.

J'ai rencontre une dame qui m'a prete de l'argent par cheques; des sommes de 20, 50, 100, et un cheque de 250 euros totalisant un montant de 790 euros

les cheques ont ete emis entre le 27 juillet 2015 et le 11 Janvier 2016.

J ai ensuite demenage en fevrier 2016 en tant que colocataire avec cette dame. Je lui ai rendu par especes(chaque fois 40 euros)une partie de la somme pretee.

Le 15 Octobre elle m'a demande de partir de chez elle. Elle a donc signe une lettre qui precise que c etait sa volonte et m a rembourse la moitie du loyer d'octobre, soit 100 euro.

J'ai recu une lettre recommande de sa part le 24 Octobre qui dit que: 'je vous demande par la presente de bien vouloir me rembourser sous 8 jours la somme de 790 euros que je vous est pretee et dont vous me devez redevable a ce jour.Dans le cas ou vous voudriez vous soustraire a ce remboursement, je me verrais obligee de porter plainte pour vol et abus de confiance.'

Je ne sais pas quoi faire parce qu'elle ne veut pas regler les choses a l'amiable.

Merci d'avance pour tous conseils.

Par **joss38**, le **27/10/2016** à **18:08**

bonsoir. je suppose que tous ces prêts n'ont pas été consignés dans une reconnaissance de dettes et que vous n'avez aucun reçu de vos remboursements? je ne vois pas où il y a vol, dans la mesure où c'était bien elle qui remplissait ces chèques?

Par **imajinn**, le **27/10/2016** à **18:16**

Joss38,
merci pour la réponse rapide.

Non, il n'y a pas de reconnaissance de dette. Elle remplissait les chèques.
De mon côté, je possède un compte bancaire sans chéquier.
Tout ce que je possède peut être, c'est un doc word d'il y a quelques mois qui me servait à me souvenir de cette dette avec les 3 remboursements de 40 euros que je lui fais.

devrais-je lui écrire une lettre en retour de son courrier par recommandé

Il y a-t-il abus de confiance puisque c'est aussi ce dont elle veut m'accuser?

Merci

Par **morobar**, le **28/10/2016** à **09:40**

Non
Il n'y a pas vol et/ou abus de confiance.
Les chèques sont la contrepartie de ce que vous voulez, paris, poker, avances d'argent liquide de votre part...
Vous ne devez donc rien et c'est tout.

Par **imajinn**, le **28/10/2016** à **10:12**

Morobar,

Merci beaucoup pour la réponse et la confirmation.

En vous souhaitant le meilleur à tous.

Par **morobar**, le **28/10/2016** à **10:17**

La morale voire la justice voudrait tout de même que vous finissiez le remboursement de ces prêts d'argent.

Par **joss38**, le **28/10/2016** à **10:30**

bonjour. dans son 1er post imajinn dit que la personne en question refuse tout arrangement à l'amiable et lui réclame la totalité de la somme alors qu'une partie a été remboursée..mais qu'est-ce qui est prêt, remboursement, avance, cadeau..? imbroglio

Par **imajinn**, le **28/10/2016** à **19:01**

Joss38

Généralement des courses pour elle et sa voisine, des petits services chez elle comme m'occuper des ses 2 chats (que j'adore), nourrir sa voisine lorsqu'elle partait pour quelques jours.

J'ai des sms de cette dame à ce sujet.

Sont-ils valables comme preuves?

Merci d'avance

Par **joss38**, le **28/10/2016** à **20:33**

bonsoir imajinn, comme vous a dit morobar, vous ne devez rien.

Par **imajinn**, le **28/10/2016** à **20:38**

A tous...merci beaucoup pour votre temps